

COMMUNE de ST-JUST-LA-PENDUE

Réunion du Conseil Municipal

Mercredi 27 mars 2019

Présents : MM. Guy FABRE – Robert MISSIRE – Colette CHANNELLIERE – Vincent GRIVOT – Michel DUCREUX – Fabienne MATHELIN – Franck ANDRE – Catherine BERNARD – Isabelle NOTIN – Olivier BURNICHON – Romain COQUARD – Anne-Marie CREPET – Raphaël SUEUR – Karine DUMAS

Absents excusés : Christine PISANI – Alain BISSAY – Nathalie PEGON – Yannick MONFRAY –

Procuration de Mme Christine PISANI à Guy FABRE

Procuration de M. Alain BISSAY à Romain COQUARD

Procuration de M. Yannick MONFRAY à Robert MISSIRE

Le conseil municipal, réuni en session ordinaire, a successivement approuvé à l'unanimité :

- le Compte Administratif 2018 et le budget prévisionnel 2019 du budget principal,
- le Compte Administratif 2018 et le budget prévisionnel 2019 du budget assainissement, Monsieur le Maire rappelle au Conseil les investissements importants à venir,
- le Compte Administratif 2018 et le budget prévisionnel 2019 du Lotissement Arc-en-Ciel 2, 2 lots sont vendus et 4 sont réservés ; 3 lots restant à vendre,
- le Compte Administratif 2018 et le budget prévisionnel 2019 « Lotissement La Luminière », opération à ce jour entièrement terminée,
- le Compte Administratif 2018 et le budget prévisionnel 2019 de la Zone d'Activités Economiques,
- les différents investissements retenus au budget prévisionnel sont, pour les plus importants :
 - la requalification de la rue Fernand Merlin, du rond-point à la salle polyvalente ainsi que l'aménagement de la place en face de l'Hôpital
 - des travaux de voirie sur diverses voies communales
 - l'achat d'une lame de déneigement orientable pour le tracteur communal
 - une participation à l'aménagement du carrefour de la route de Saint Marcel et de Roanne
 - la deuxième tranche de travaux pour le remplacement des menuiseries à la mairie, à l'agence postale et dans un appartement communal
 - l'installation de deux panneaux d'information électroniques

Par ailleurs, l'assemblée municipale a :

- **pour la 7^{ème} année consécutive, décidé, à l'unanimité, de ne pas augmenter les taux des taxes locales applicables en 2019**, à savoir 16,37 % pour la taxe d'habitation, 13,77 % pour le foncier bâti et 35,57 % pour le foncier non bâti.
- Adopté des durées d'amortissements pour la cession du C15 et les réseaux d'assainissement rue de Lyon,

- Accepté le dépôt de demande d'approbation d'agenda accompagnant une demande d'autorisation de travaux qui permet aux propriétaires exploitants d'Etablissements Recevant du Public, d'étaler sur une période de trois ans la réalisation de travaux et aménagements de mise en accessibilité de leurs locaux.

- Décidé l'acquisition de la Licence d'exploitation catégorie IV du restaurant "Chez Véro" au tarif de 5 000 €.

- Adopte les dénominations des voies de la commune.

Monsieur le Maire a porté à la connaissance de l'Assemblée le montant des subventions perçues pour différents projets notamment de la part du Département et de la Région. Le conseil municipal s'est retiré après avoir entendu le rapport des Adjointes sur les affaires courantes.